

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Publié sur le site internet et de la Communauté de communes et diffusé par le CRC.

Typologie : AOT stationnements Bateaux amphibies et Bateaux ostréicoles

Durée d'attribution : 2 ans

Critères d'attribution :

Critères d'attribution définis en commission portuaire du 30 novembre 2022,

Validé en bureau communautaire du 17 janvier 2023,

- Avoir réalisé une demande auprès de la Communauté de communes ou du CRC,
- Disposer d'un bâtiment sur le port concerné,
- Solliciter au maximum, une aire par bateau amphibie (les aires dédiées aux bateaux ostréicoles sont également décomptées)
- Les aires de stationnement BA 11 à BA 19 sont réservées aux entreprises situées sur la barre nord du port est,
- La proximité entre le bâtiment et l'aire doit être recherchée (priorité aux entreprises situées face à l'aire demandée).
- Lorsque plusieurs entreprises se positionnent sur une aire identique, l'attribution est réalisée au regard de la date de réponse,
- Un tirage au sort sera fait en cas d'impossibilité de départage

Liste des espaces à attribuer :

Cf plan joint

N° AIRE	SURFACE m ²	OCCUPANT ACTUEL
BA7	226	OCEANE
BA8	210	TONNEAU HIGNARD
BA9	257	BUSSON/LECHARPENTIER
BA10	229	LA MARINIÈRE
BA11	219	SIMON TEDDY
BA12	209	DELAMAIRE/ EX TOMBELAINE
BA14	226	SEAFARMER
BA15	54	OCEANE
BA16	54	OCEANE
BA17	334	VIVIERE
BA18	216	M. CROISÉ - MYTILUS BREIZH
BA20	204	LA VIVARAISE
BA21	390	BELON DE CANCALE
BA22	251	VIVARAISE
BA23	251	LA BELON DE CANCALE

N° AIRE	OCCUPANT ACTUEL
BH 5	BELON DE CANCALE

Candidatures à adresser, avant le 3 mai 2023, à 19h :

A l'attention de M. le Président du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord, à l'adresse : CRCBN - Contact contact@crbn.com.

A l'attention de M. Le Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi, à l'adresse : entreprendre@ccdol-baiemsm.bzh.

Pour faire valoir ce que de droit,

Jean-François GOBICHON
Vice-président délégué au Développement
Economique et à l'Emploi

